



## Superblock Test Bâle

Les Superblocks sont des rues de quartier à usage multiple, végétalisées et à circulation réduite. Ils créent plus d'espace pour la vie de quartier et sont un lieu propice au bien-être, au jeu et à la détente. Les Superblocks sont une initiative portée à la fois par la population et par les responsables politiques. Le canton de Bâle-Ville testera deux Superblocks à Bâle pendant un an à partir de la fin de l'été 2025.

Le Superblock Test crée un espace public supplémentaire mis à la disposition de la population. L'aménagement et l'équipement ont été élaborés en collaboration avec les habitants du quartier dans le cadre d'un processus participatif. Aucun arbre n'est planté ni aucune rue désimperméabilisée pour le test – la mise en œuvre se fait selon le principe de « la ville comme laboratoire » avec des mesures temporaires et mobiles.

Dans le Superblock Test, les piétons sont prioritaires et la vitesse maximale autorisée est de 20 km/h pour tous les usagers de la route. L'accès n'est autorisé qu'aux véhicules de navette/livraison, aux vélos et aux vélos électriques. L'entrée et la sortie pour les riverains, les employés, les commerçants, les services d'urgence, les camions de ramassage des ordures, les livraisons et les taxis sont autorisées en permanence. Des possibilités de transbordement de marchandises sont prévues. Les places de stationnement pour les vélos et les personnes handicapées sont maintenues.

**Tout le monde est invité à participer au Superblock Test St. Johann : utilisez cet espace public supplémentaire. Engagez-vous avec vos voisins et voisines dans la vie du quartier.**





## Superblock Test Bâle Règles du jeu

Pour que le Superblock Test fonctionne bien pour tous, le canton a formulé des règles. Elles servent de repères pour l'utilisation du Superblock Test et favorisent le respect mutuel.

- L'espace public est un lieu de vie ouvert à tous. Merci de faire preuve de respect les un-e-s envers les autres et envers les riverains.
- Veuillez surveiller vos enfants. La circulation reste autorisée dans les rues.
- Les places de stationnement supprimées offrent des surfaces supplémentaires dans l'espace public pouvant se prêter à diverses utilisations. Veuillez noter les points suivants:
  - Seules ces surfaces peuvent accueillir du mobilier.
  - Rien ne doit empiéter sur la chaussée.
  - Une voie de circulation continue d'au moins 3,50 m de large et 4,50 m de haut doit rester libre partout pour les services d'urgence (ambulances, pompiers, police, etc.).
  - Rien ne doit être fixé ou attaché au revêtement de la chaussée.
  - Le trottoir doit rester dégagé.
  - Le mobilier que vous apportez doit pouvoir être retiré à tout moment.
- Vous pouvez apporter votre propre mobilier. Par exemple : bancs, chaises longues, parasols, tables et chaises, table de ping-pong portable, pataugeoire portable pour enfants, pots de fleurs, barbecue. Le canton n'est pas responsable du mobilier que vous apportez. Veuillez donc le reprendre avec vous.
- Le matériel de la caisse de jeux est à la disposition de tous. Merci d'en prendre soin et de le ranger après usage.
- Vous pouvez utiliser le Superblock à titre privé (par exemple pour des anniversaires). Une utilisation commerciale n'est pas autorisée.
- Veuillez récupérer vos déchets.
- Le repos nocturne doit être respecté de 23h00 à 07h00.
- La musique et les haut-parleurs (y compris la télévision et la radio) ne sont pas autorisés.
- Les activités de petite envergure ne nécessitent pas d'autorisation, par exemple : tournoi de pétanque, de ping-pong ou de badminton, barbecue ou brunch avec les voisins, après-midi de bricolage en commun, etc.

### Remarques:

- Pour les manifestations plus importantes, vous aurez besoin d'une autorisation de l'Administration des biens communs (Allmendverwaltung). Vous trouverez plus d'informations ainsi que les formulaires d'autorisation sur le site web suivant:



[www.bs.ch/bewilligung-veranstaltungen](http://www.bs.ch/bewilligung-veranstaltungen)

- Les zones d'interdiction de stationnement réservées au transbordement de marchandises servent uniquement au chargement et au déchargement. La carte de stationnement pour les commerçants permet de stationner jusqu'à 4 heures maximum les jours ouvrables sur les zones d'interdiction de stationnement. En dehors de ce cas, il faut se garer en dehors du périmètre du Superblock Test.
- Pour plus d'informations sur les règles du jeu, consultez le site web.

**Merci beaucoup!**

**Nous espérons que vous allez aimer le Superblock!**